

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 29 (1921)
Heft: 8

Artikel: Assemblée générale du 11 mai 1921
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-23667>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MAI 1921

au Palais de Rumine : Salle Tissot.

Présidence de M. Mottaz, président.

La séance est ouverte à 14 h. 45. Le procès-verbal est lu et adopté. Puis M. Mottaz entretient l'Assemblée de la *Revue historique vaudoise*. Après avoir connu des jours très difficiles, la Revue, matériellement assurée par la Société suisse de publicité, et dirigée maintenant presque exclusivement par M. Mottaz, se reprend à l'espoir : la sécurité de son existence paraît acquise. Le « fonds des Illustrations » dont la création avait été annoncée par la Revue à ses lecteurs, a reçu cette année la somme de 310 fr., que M. Mottaz espère n'être qu'une heureuse entrée en matière. Le Comité propose de placer cette somme à la Caisse d'Épargne et de prélever sur le budget en cours 200 fr. destinés à subvenir aux frais d'illustration de la Revue.

L'Assemblée approuve cette manière de voir. Puis elle reçoit deux nouveaux candidats.

M. *Ernest Mayor*, conseiller national, Clarens.

M. *Frédéric-Philippe Amiguet*, journaliste, Lausanne.

M. Mottaz, arrivé au terme de sa présidence, invite les propriétaires d'archives privées, dans une allocution charmante, à faire bénéficier de leurs trésors les études historiques dans notre pays. Il remercie ceux qui ont déjà travaillé dans ce sens et compte sur la bonne volonté des autres.

La parole est donnée ensuite au secrétaire-caissier pour son rapport sur la fortune de la Société et la présentation des comptes de 1920. Cette fortune s'élève à 4839 fr. 13, en augmentation de 317 fr. 30 sur l'année 1919. Les titres ont été comptés à la valeur nominale, et non point au cours

du jour. En cas de réalisation, éventualité que rien du reste ne nécessite, ni ne fait prévoir, la fortune de la Société subirait donc une diminution d'un millier de francs. Au nom de la Commission de vérification des comptes, M. de Rham propose leur admission par l'Assemblée. M. Arnold Bonard demande qu'à l'avenir la fortune de la Société soit établie sur la base de la valeur réelle des titres. Après discussion, cette proposition est admise. Les comptes pour 1920 sont adoptés à l'unanimité. L'Assemblée passe ensuite à la nomination du Comité. Sur la proposition de M. Arnold Bonard, tous les membres sont réélus par acclamation. Ce sont :

MM. Paul Maillefer, Lausanne ;
Eugène Mottaz, Lausanne ;
Emmanuel Dupraz, Lausanne ;
Albert Naef, Lausanne ;
Ch.-Aug. Bugnion, Lausanne ;
Charles Gilliard, Lausanne ;
John Landry, Yverdon ;
Victor Bourgeois, Giez s/Grandson ;
Maurice Barbey, Clarens.

M. Marius Perrin, à Lausanne, est confirmé comme secrétaire-caissier. M. de Rham est confirmé comme vérificateur des comptes. Pour remplacer M. Stoucky, démissionnaire, l'Assemblée désigne M. le professeur H. Meylan-Faure, membre suppléant. Elle désigne, pour le remplacer, M. le professeur A. Kohler.

Pour remplacer M. Mottaz à la présidence, l'Assemblée, sur la proposition de M. John Landry, nomme à l'unanimité M. Maurice Barbey, avocat, à Clarens.

M. Barbey remercie l'Assemblée de l'honneur qui lui est fait. Il tient à rendre un juste hommage à son prédécesseur, dont il dit en termes excellents les qualités d'esprit et de

cœur. Il le félicite également d'avoir mené à chef cette œuvre magistrale qu'est le *Dictionnaire historique et géographique du Canton de Vaud*.

M. *Julien Gruaz* fait ensuite la communication suivante :

Promenade archéologique d'Allaman à Vidy.

Cette très intéressante étude paraîtra dans la *Revue historique vaudoise*. Au cours de la discussion qui a suivi ce travail, M. Frédéric Meyer, inspecteur scolaire, a attiré l'attention de M. Gruaz sur les découvertes faites dans la sablière de la Verrerie de Saint-Prex. Ces trouvailles sont conservées chez M. le député Henri Cornaz, à Saint-Prex.

M. *Charles Gilliard* présente ensuite une étude intitulée :

A propos de comptes baillivaux.

M. Gilliard a examiné les comptes du bailliage de Moudon : il en dresse le tableau des recettes et des dépenses. Celles-ci sont lourdes, plus lourdes qu'on ne le croit communément. Le gros personnage qu'est le bailli reçoit tant en nature qu'en argent un traitement de 800 florins : 16,000 fr. de notre argent actuel. Le bourreau n'est pas négligé non plus : 40 florins en argent (800 fr.), sans préjudice des revenus en nature. Si les traitements civils grèvent le budget (300 florins pour les fonctionnaires du baillage de Moudon, portés en 40 ans à 583), les traitements des ecclésiastiques le grèvent plus encore. Les pasteurs touchent 200 florins en argent (4000 fr.) et des redevances en nature. L'entretien des cures, assuré par l'Etat, est coûteux lui aussi ; coûteuses également les aumônes, héritage de l'Eglise : secours aux pauvres, aux veuves, aux orphelins, subsides pour études, pour apprentissage, secours en cas de sinistres, grêle ou incendies. Tout cela varie de 36 à 170 florins pour le baillage de Moudon ; des subsides en nature s'y ajoutent qui

augmentent encore la charge. Quand il y a un boni, c'est le trésorier romand qui l'encaisse, aussi bien la Caisse centrale du Pays de Vaud est-elle chargée des dépenses générales. Mais il y a parfois, et assez souvent, des déficits. LL.-EE. prélèvent alors un impôt sur les habitants de la ville de Berne pour combler le vide. Berne n'a donc pas fait, conclut M. Gilliard, pendant le XVII^{me} siècle tout au moins, et si l'on se garde de trop généraliser, une affaire financière aussi brillante qu'on l'a cru pendant longtemps. Admirablement documentée, dite avec un talent d'exposition qui faisait vraiment vivre les chiffres, la remarquable conférence de M. Gilliard a été écoutée avec un intérêt soutenu et vivement applaudie.

La séance a été levée à 16 h. 30.

CHRONIQUE

La *Société d'histoire de la Suisse romande* a tenu sa séance d'été, le mercredi 6 juillet, dans l'église de Saint-Légier-La Chiésaz. M. Th. Dufour (Genève), qui présidait, a rappelé la mémoire des membres disparus. Quarante nouveaux membres ont été admis.

Sur le rapport de M. Ernest Cornaz, une convention avec la Bibliothèque cantonale, relative à la cession des collections de la Société, a été ratifiée.

M. l'abbé Ducrest, de Fribourg, a signalé la splendide restauration du château de Lucens par son nouveau propriétaire, M. Haefliger, qui recevrait avec plaisir la « Romande ».

Les comptes ont été approuvés ; le comité réélu. M. l'abbé Ducrest, démissionnaire, a été remplacé par M. Godefroy de Blonay (Grandson), qui remplace également à la présidence M. Th. Dufour, que sa santé et son grand âge obligent à se retirer. M. William de Sévery (Lausanne) s'est fait l'interprète de l'assemblée en remerciant M. Dufour de son dévouement et de l'élan qu'il a su donner à la société.